

dit-il, si toutes les autres nationalités se coalisaient contre cette constitution, l'élément allemand, incapable de la défendre contre tous, succomberait avec elle. C'est une note assez nouvelle et qui, à ce point de vue, méritait d'être signalée.

Cette même année 1872 devait cependant voir un fait important, la confection d'une loi électorale, sur laquelle il convient aussi de s'arrêter un instant. Cette loi, votée le 6 mars 1872 par 120 voix contre 2, modifiait, en somme, complètement le droit électoral, puisque les députés étaient élus désormais par les curies et non plus par les diètes. Sans parler des autres avantages qu'elle pouvait présenter aux yeux du Gouvernement, cette loi favorisait nettement l'élément allemand, puisqu'elle donnait en Bohême, par exemple, d'après M. Asseline¹, à 1.500.000 Allemands 56 députés, tandis que 2.500.000 Slaves n'en avaient que 34. Quant à l'agitation nationale allemande, momentanément calmée par la démission du ministère Hohenwart, elle ne se signale par rien de bien saillant pendant toute cette année 1872.

Mais au printemps de 1873, voici la réunion à Vienne, le 27 avril 1873, par les soins du parti des Jeunes, du troisième Congrès allemand-autrichien (Dritter Deutsch-OEsterreichischer Parteitag). On y prône de plus en plus l'idée, déjà vieille de deux

1. Louis Asseline, *Histoire de l'Autriche depuis la mort de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours*. Paris, 1887, p. 349.